

Le portail du Couret

Témoin de la grandeur de l'abbaye de Grandmont

Demande transfert février 2020



Saint-Laurent-les-Eglises, domaine du Couret, le portail aujourd'hui.

Le portail présent au Couret est le seul vestige architectural encore dans son état d'origine de ce qui était jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'ensemble des bâtiments monastiques de l'abbaye chef d'ordre de Grandmont.

Historique du portail du Couret

Les importantes campagnes de fouilles menées depuis 2013 sur le site de l'abbaye à Grandmont, commune de Saint-Sylvestre, ainsi que les documents écrits parvenus à notre époque montrent que deux abbayes se sont succédé sur le même site. La première abbaye, construite vers la fin du XII^e siècle, a été remplacée, en raison de son état de délabrement, par une seconde abbaye, édifiée à partir de 1736 sur l'emplacement de l'ancienne et achevée en 1768.

C'est de cette époque que date la construction du portail magistral placé sur le site à l'entrée principale de l'abbaye et dont la facture correspond bien au style architectural alors en vigueur.

C'est également à cette époque que l'ordre, qui disposait de peu de revenus et d'effectifs très réduits, fut soumis à l'arbitrage d'une commission royale d'enquête dite « Commission des réguliers » chargée de statuer sur la continuité des différents ordres monastiques. C'est ainsi que le 6 août 1772 la dissolution de l'Ordre de Grandmont était prononcée comme pour d'autres ordres. Après la mort du dernier abbé resté sur place, en 1787, tous les biens de l'Ordre furent vendus, mis aux enchères ou dispersés. Le site fut laissé à l'abandon jusqu'à la Restauration où les restes des bâtiments furent soumis à la pioche des démolisseurs et des entrepreneurs (certaines pierres réemployées dans le voisinage et jusqu'à Limoges).

En 1860, un dessin réalisé par Louis Guibert (1840-1904) historien, montre que le portail est toujours à Grandmont.



En 1901, une visite effectuée à Grandmont, par la Société Provinciale des Ecoles Félibréennes du Limousin, relatée dans son bulletin LEMOUZI, fait état de ce portail encore en place à Grandmont.

Le chanoine André Lecler (1834-1920) dans son ouvrage « Histoire de l'abbaye de Grandmont », publié dans le Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin entre 1907 et 1911, mentionne que le portail a été transporté au Couret.

Monsieur Jean-Baptiste Charles Henry Fayolle de Corus de Chaptas a acheté le portail de Grandmont à madame Marie-Joséphine Barbier (1847-1930)¹. Il a organisé le transport et la réédification de ce portail, que l'on peut voir à l'entrée de la propriété du Couret, au seuil de l'allée bordée d'arbres, menant à la demeure.

On peut donc situer ce transfert entre 1901 et 1911.

Le portail du Couret en 2020

De nos jours, le domaine du Couret est un centre de vacances, propriété du CCGPF (Comité Central Groupe Public Ferroviaire)².

En 2004, le portail a fait l'objet d'une mise en protection : en effet, afin de pouvoir disposer d'une entrée plus large pour les services du centre de vacances, une deuxième entrée a été créée à gauche du portail. De plus, celui-ci a été rendu impraticable par des plots de ciment qui empêchent son utilisation éventuelle. On ne peut que louer cette initiative.

2/2

¹ Communication orale d'une descendante de la famille de madame Marie-Joséphine Barbier.

² C'est l'héritier de l'ancien Comité Central d'Entreprise de la SNCF.